

***Pôle Hébergement et Logement Accompagné
(P.H.L.A.)***

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023

des Pensions de famille

« Hélène Lockert » et « Lemerchier » à Amiens

Et

« La Roselière » à Abbeville

Antenne Grand Amiénois

21 rue Sully

80000 AMIENS

Tél. : 03 75 00 72 60

service-hebergementamiens@apremis.fr

Antenne Picardie Maritime

25 bis rue Mautort

80100 ABBEVILLE

Tél. : 03 22 23 24 46

service-hebergementabbeyville@apremis.fr

Définition du public accueilli

La circulaire de 2002 (Circulaire D.G.A.S/S.D.A n°2002-595 du 10 décembre 2002) fait de la Pension de famille « une structure destinée à l'accueil de personnes à faible niveau de ressources, dans une situation d'isolement ou d'exclusion lourde et dont la situation sociale et psychologique, voire psychiatrique, rend impossible à échéance prévisible leur accès à un logement ordinaire ». Le type de public accueilli et sa logique de logement durable la distinguent donc des résidences sociales, des C.H.R.S et des structures médicales spécialisées. Elle offre un logement et un cadre de vie stable et sécurisant.

Les trois Pensions de famille de l'association Aprémis ont pour vocation l'accueil de personnes en grande exclusions, fortement désocialisées, soit isolées ou en couple sans enfant ; sauf pour la Pension de famille « Lemerchier » où les personnes ayant des enfants en DVH peuvent être accueillies.

Localisation

Depuis 2003, l'association APRÉMIS gère une Pension de famille de 34 logements individuels, située rue Hélène Lockert et rue Pinsonnat à Amiens.

Depuis avril 2017, une deuxième Pension de famille de 16 logements individuels a ouvert ses portes au sein de l'association rue Général Maczek à Abbeville. Depuis 2020, 4 autres logements provenant de la résidence sociale sont venus enrichir la structure ; ce qui porte à 20 le nombre de logement dédiés. Après consultation des résidents, le C.V.S a retenu, parmi plusieurs noms, celui de « La Roselière » pour identifier la pension de famille d'Abbeville. Ce nom a été validé par le Conseil d'Administration en octobre 2018.

Depuis juin 2022, une troisième Pension de famille APREMIS a ouvert ses portes à Amiens. Elle est située 15 rue Lemerchier. Il s'agit d'un immeuble intégralement réhabilité composé de 12 logements. Sa capacité d'accueil est de 20 places. Contrairement aux deux autres pensions, celle-ci a donc une disposition « verticale » avec une salle commune, une laverie et un jardin intégré au bâtiment.

A - Indicateurs quantitatifs :

I – Public présent au 31 décembre 2023 : 63 ménages (71 personnes)

1.1 – Composition des ménages :

Typologie	Nombre de ménages	Nombre d'enfants	Observations :
Femme seule	17		
Homme seul	39		
Couple sans enfant	4		
Femme avec enfant(s)	1	1	majeur
Homme avec enfant(s)	2	3	
Couple avec enfant(s)			
Total :	63	4	dont 1 majeur

La pension de famille « la Roselière » accueille majoritairement des hommes seuls. Nous avons accueilli 5 hommes seuls durant l'année.

La pension de famille « Hélène Lockert/Pinsonnat » accueille 32 ménages répartis de la manière suivante : 18 ménages composés d'hommes isolés, 11 ménages composés de femmes isolées, 1 ménage composé d'un homme accueillant ses 2 enfants en DVH, 1 ménage formant un couple et 1 ménage composé d'une femme et sa fille majeure.

Rue Pinsonnat, nous n'accueillons actuellement que des hommes. Nous avons souhaité en 2023 saisir l'opportunité, induite par la libération de logements, d'introduire de la mixité. Les profils des personnes à accueillir ne l'ont pas permis. En effet, nous n'avons eu qu'une seule orientation de femme en 2023. Cette personne a été accueillie au sein d'un logement rue Hélène Lockert en raison de ses problématiques et de la nécessité d'une présence éducative quotidienne afin d'assurer son bien être en lien avec les problématiques rencontrées.

La pension de famille « Lemerchier » accueille majoritairement des hommes seuls. Les personnes peuvent accueillir leurs enfants en droit d'hébergement et de visite. Actuellement, un homme exerce ce droit et accueille régulièrement son fils.

1.2 – Age des adultes :

(Les enfants adultes ne doivent pas être pris en compte dans le tableau, ils peuvent faire l'objet d'une observation)

Tranches d'âges	Nombre	Observations :
18 – 24 ans	0	
25 – 39 ans	0	
40 – 59 ans	29	
60 et plus	38	
Total :	67	

57 % des ménages présents au 31/12/2023 ont plus de 60 ans mais nous pouvons noter une tendance à un rajeunissement des ménages.

A la Pension « La Roselière » à Abbeville, l'âge moyen est de 60.58 ans (61 en 2022), à « Hélène Lockert/Pinsonnat », il est de 60,08 ans (62 en 2022) et à « Lemerchier » de 55,33 ans (58 en 2022).

Nous constatons une baisse de l'âge moyen au sein de l'ensemble des pensions de famille. A noter une baisse constante depuis 3 ans sur la pension HLP en lien avec des accueils de personnes entre 40 et 59 ans.

La tendance est au rajeunissement mais la proportion reste majoritaire chez + 60 ans.

A noter qu'à la Pension « Hélène Lockert/Pinsonnat », une adulte de 31 ans est accueillie avec sa mère depuis octobre 2009.

1.3 – Ressources : (1 ressource par ménage)

Nature des revenus	
RSA	10
AAH	24
Pension d'invalidité	1
Retraite	22
Allocation chômage	4
Salaire CDI	1
Salaire CDD	1
Autres (à préciser)	
Total :	63

Au sein de nos trois pensions de famille, les ressources prédominantes sont l'AAH avec 38% et la retraite avec 35% des ménages.

A « La Roselière » : une personne bénéficiaire du RSA et 1 personne percevant l'ASS sont très actives dans leurs démarches de réinsertion professionnelle. L'une d'elle a réalisé 2 stages dans la restauration dans le cadre d'un projet individuel de 2 mois avec pôle emploi et la seconde est accompagné par une association qui fait office d'interface entre les employeurs et les salariés.

À « Hélène Lockert/Pinsonnat », deux personnes sont en situation d'emploi, l'un en CDD et l'autre en CDI. Toutes deux sont employées par des entreprises d'aide à domicile et ont pour mission la réalisation de tâches ménagères chez des particuliers ou en entreprises. Le ménage percevant une pension d'invalidité complété par une AAH a ouvert ses droits à la retraite en janvier 2024, 3 ménages sont bénéficiaires du RSA et un ménage perçoit l'ASS.

Une jeune femme majeure, accueillie avec sa mère à l'âge de 17 ans, n'est pas comptabilisée puisqu'elle n'est pas signataire du titre d'occupation. Elle ne souhaite pas travailler un projet de logement individuel. Le ménage souhaite se maintenir au sein du logement qu'il occupe. Cette jeune femme est en situation d'emploi. Elle travaille à temps partiel au sein d'un ESAT, ses ressources sont donc composées d'un salaire et d'un complément AAH. Le nombre de personnes en situation d'emploi est donc porté à trois si nous tenons compte de la situation de cette jeune femme.

A « Lemerchier », 2 ménages percevant le RSA et l'ASS sont inscrits à France travail. La personne bénéficiaire du RSA n'avait pas de référent RSA, nous en avons alors informé sa référente MASP du Conseil Départemental afin qu'il puisse accéder à cet accompagnement dont il est demandeur. Une seconde personne bénéficiaire du RSA a sollicité la MDPH et a obtenu une reconnaissance en qualité de travailleur handicapé et une orientation vers des établissements ou des services de pré orientation (ESPO).

Nous sommes attentifs lors de l'accueil de ménages retraités à la compatibilité de leurs ressources et des charges inhérentes au logement car le taux d'effort logement peut être trop élevé au regard de l'absence ou d'un faible droit à l'APL en raison du montant de la redevance qui est plus élevé sur cette pension.

1.4 – Problématiques rencontrées par les résidents lors de leur accueil :

Problématique (Plusieurs réponses possibles par ménage)	Nombre	Observations :
Rupture familiale, conjugale	1	
Situation de grand isolement, errance	1	
Licenciement / Situation par rapport à l'emploi		
Surendettement		
Accident du travail / handicap		
Problème de santé (addictions, psychiques, ...)	2	
Autres (à préciser)	59	2 sortants de prisons 1 problème de voisinage 4 ventes du logement 7 Expulsion 8 Rupture de solidarité 15 Logement insalubre/ inadapté 22 sans solution à la sortie d'hébergement

Les personnes que nous accueillons rencontrent pour nombre d'entre elles des problèmes de santé tant sur le plan physique/psychique/psychologique/psychiatrique pouvant entraîner une situation de handicap.

A « La Roselière », les ménages que nous accueillons cumulent divers problèmes de santé importants en lien notamment avec des conduites addictives et des troubles psychiques (61% des personnes concernées). Tous ont connu un parcours de vie marqué de ruptures et souffrant de carences dans les liens familiaux et sociaux. Le public en pension est très souvent un public fragile et vulnérable. Le manque d'estime de soi et de confiance associée à des problèmes de santé engendrent des difficultés dans les relations inter personnelles. Nous avons donc un rôle de médiation en raison de leur difficulté à dialoguer en cas de conflit.

A la pension « Lemerchier », l'ensemble des personnes accueillies rencontrent des problèmes de santé ou sont en situation de handicap nécessitant la mise en place d'un accompagnement soutenu (notamment pour l'accompagnement physique dans la réalisation des démarches) et d'une vigilance accrue.

Nous y accueillons deux ménages souffrant de la même maladie génétique neuromusculaire invalidante (maladie de Steinert). Ces situations ont nécessité de développer un étayage important afin de permettre le maintien à domicile de ces personnes. Un homme est suivi par le SAMSAH d'APF 80 qui l'accompagne aux rendez-vous médicaux et assure le lien avec les différents professionnels. Ce service a pu nous mettre en rapport avec l'association AFM téléthon, spécialisée dans ces pathologies et qui peuvent proposer un accompagnement individualisé et surtout préventif avec l'accord des personnes pour limiter l'évolution de la maladie. Concernant cette personne, l'évolution de ses problèmes de santé rend de plus en plus difficile son maintien dans son logement. Nous travaillons d'ores et déjà l'orientation vers une structure médicalisée adaptée. Concernant la deuxième situation, en partenariat avec la curatelle, le SAMSAH a été sollicité, ainsi qu'une aide humaine pour l'entretien du logement, et l'installation d'une télé alarme.

De manière commune aux pensions « Lockert/Pinsonnat » et « Lemerchier », nous rencontrons des ménages souffrant de pathologies chroniques de type addictives associées parfois à une pathologie psychiatrique qui entraînent des problématiques de comportement, de délaissement/d'abandon dans la prise en charge de l'entretien courant du logement, d'isolement voire de danger avec des risques de chutes.

Le travail partenarial avec l'association Addiction France et le centre d'addictologie Sésame nous est indispensable dès lors que ces personnes ont initié des démarches de soins. La mise en place d'un suivi

psychologique est nécessaire mais s'avère difficile car nous sommes confrontés au manque de professionnels en CMP, à une liste d'attente avec le dispositif "mon soutien psy" de l'assurance maladie et à l'impossibilité de financer des consultations en libéral par leur propre moyen.

Ces problématiques ont également un impact majeur dans leur autonomie budgétaire et administrative nécessitant la mise en place de mesure de protection.

Nous souhaitons communiquer les chiffres des personnes qui bénéficient d'une mesure de protection ou d'une aide budgétaire. Ils permettent de mettre en exergue la vulnérabilité des personnes que nous accueillons au sein de ce dispositif :

A « La Roselière » : sur 20 ménages, 9 personnes sont sous mesure de curatelle renforcée, 1 ménage est sous mesure de tutelle et 1 ménage dont la MASP a évolué vers une mesure de curatelle renforcée.

A « Lemerchier » : sur 11 personnes présentes, 1 personne bénéficie d'une MASP avec gestion, 5 ont une mesure de curatelle renforcée et 2 situations pour lesquelles nous travaillons une requête auprès du juge pour l'ouverture d'une mesure de protection.

A « Hélène Lockert/Pinsonnat » : sur 34 personnes présentes, 8 ont une mesure de curatelle renforcée, 2 personnes ont une mesure de tutelle.

1.5 – Situation avant l'admission en pension de famille / résidence accueil :

Situation	Nombre	Observations :
Rue	0	
Hébergement (Urgence, Stabilisation, Insertion)	33	
Logement adapté (autre PF, RS, ...)		
IML		
Logement social	15	
Logement auprès bailleur privé		
Autres (à préciser)	15	1 personne à l'hôtel 1 hébergement dans un établissement de soins 4 ménages présents au domicile parental 9 ménages en hébergement chez un tiers

A « La Roselière », parmi les 7 ménages sortant d'une structure d'hébergement : 4 étaient en logement temporaire APREMIS, 2 en accueil d'urgence UDAUS au Foyer La Salamandre et à la Croix Rouge et 1 en logement CHRS APAP dont le projet de glissement de bail ne pouvait aboutir. 5 ménages ont quitté leur domicile personnel dont 3 en raison d'une procédure d'expulsion du parc public. 3 ménages étaient hébergés par un tiers, 1 vivait au domicile parental (décès des parents) et 1 sortait d'hospitalisation.

A « Lemerchier », 2 personnes étaient en hébergement d'urgence au foyer de la Passerelle et à AGENA, 1 en stabilisation au « Duplex », 2 vivaient au domicile parental et contraints de partir suite au décès du parent, 1 était en IML et 1 en Logement temporaire pour lesquels un projet de relogement ne pouvait être envisagé au regard de leur problématique, 1 en Lit Halte Soins Santé, 1 en hébergement chez un tiers plus précisément chez son frère, 2 au domicile personnel pour l'un le logement devenait dangereux au vue de l'état de péril et l'autre était en situation d'expulsion pour dette locative.

1.6 – Durée de présence :

Durée de présence	Nombre
Moins d'un an	12
de 1 à 3 ans	17
Plus de 3 ans	34

Observations :

A « la Roselière », la durée moyenne de séjour est de 41,6 mois en 2023 (41,9 mois en 2022, 35,5 mois en 2021). A "Hélène Lockert/Pinsonnat", la durée moyenne de séjour est de 116,6 mois en 2023 (121 mois en 2022). On note une baisse en lien avec les 6 sorties. Ce nombre reste élevé en comparaison avec les autres pensions mais il est à mettre en corrélation avec la présence de résidents présents depuis l'ouverture en 2001 et pour lesquels le dispositif est toujours adapté et souhaité.

A "Lemerchier", la durée moyenne de séjour est de 14,6 mois. Elle ne peut être comparée à l'année précédente puisque la pension de famille "Lemerchier" a ouvert ses portes en 2022. 8 des ménages présents en 2023 ont été accueillis à l'ouverture.

II – Les entrées au cours de l'année 2023 : 12 ménages (12 personnes).

2.1 – Composition des ménages :

Typologie	Nombre de ménages	Nombre d'enfants
Femme seule		
Homme seul	12	
Couple sans enfant		
Femme avec enfant(s)		
Homme avec enfant(s)		
Couple avec enfant(s)		
Total :	12	/

Observations :

A « La Roselière », nous avons accueilli 5 hommes isolés.

A « Hélène Lockert/Pinsonnat », nous avons accueilli 4 hommes isolés.

A la pension « Lemerchier », nous avons accueilli 3 hommes isolés, rendant majoritaire la présence d'hommes au sein de cette pension.

2.2 – Age des adultes :

(Les enfants adultes ne doivent pas être pris en compte dans le tableau, ils peuvent faire l'objet d'une observation)

Tranches d'âges	Nombre
18 – 24 ans	/
25 – 39 ans	/
40 – 59 ans	6
60 et plus	6
Total :	12

Observations :

A « La Roselière », on constate que les 5 nouveaux arrivants ont moins de 59 ans.

A « Lemerchier », nous avons accueilli 1 personne de 72 ans et 2 autres personnes âgées de 53 et 55 ans.

A « Hélène Lockert/Pinsonnat », nous avons accueilli 4 hommes dont 3 âgés de 60 ans et plus (respectivement de 61, 65 et 71 ans) et 1 âgé de 55 ans.

2.3 – Ressources (1 ressource par ménage)

Nature des revenus	Nombre
RSA	4
AAH	3
Pension d'invalidité	
Retraite	2
Allocation chômage	3
Salaire CDI	
Salaire CDD	
Autres (à préciser)	
Total :	12

Observations :

Nous notons qu'aucune personne accueillie au cours de l'année 2023 n'est en situation d'emploi.

A « La Roselière », nous avons accueilli 2 personnes percevant l'ASS, 2 autres personnes bénéficiaient du RSA et une autre était bénéficiaire de l'AAH.

A « Lockert/Pinsonnat », nous avons accueilli 1 personne percevant du RSA qui est âgée de 65 ans et pour lequel des droits à la retraite sont en cours d'étude, 1 personne percevant l'ASS, 1 personne âgée de 61 ans percevant l'AAH et 1 personne percevant une retraite.

A « Lemerchier », nous avons accueilli 3 personnes bénéficiant du RSA, de l'AAH et d'une retraite.

2.4 – Problématiques rencontrées par les résidents :

Problématique (Plusieurs réponses possibles par ménage)	Nombre
Rupture familiale / conjugale	7
Situation de grand isolement, errance	2
Licenciement / Situation par rapport à l'emploi	1
Surendettement	1
Accident du travail / handicap	2
Problème de santé (addictions, psychiques, ...)	7
Autres (à préciser)	12

Observations :

4 logement insalubre/inadapté
 2 expulsion
 1 sortait d'un établissement pénitentiaire
 2 sortait d'une structure d'hébergement
 3 ruptures de solidarité

A « La Roselière », trois personnes accueillies étaient en rupture de solidarités ou vivaient au sein d'un logement inadapté. Ces personnes avaient toutefois du soutien familial mais leurs proches rencontrant eux-mêmes des difficultés (santé, logement...) ne pouvaient plus les héberger ou présentaient des défaillances dans l'aide apportée. Ces trois personnes rencontrent des difficultés de gestion budgétaire et administratives. Les deux

autres personnes accueillies se trouvaient sans solution à la sortie de leur hébergement. Pour l'une d'entre elles, une demande de mesure de protection de type curatelle renforcée était en cours.

A « Lemerchier », les 3 personnes accueillies ont connu communément des ruptures conjugales et rencontrent des problèmes de santé.

La première personne, âgée de 53 ans, a connu un divorce amenant à une situation de fragilité psychologique et une rupture de liens avec ses enfants ainsi que l'arrêt de son emploi en tant qu'infirmier. Monsieur a connu plusieurs périodes d'hospitalisation à l'EPSM en lien avec sa pathologie psychiatrique pour laquelle il a une reconnaissance auprès de la MDPH et bénéficie d'une mesure de protection de type curatelle renforcée. Monsieur a été précédemment accueilli au sein d'une famille d'accueil et dans un logement de l'association ESPOIR 80. Il a connu des problèmes d'entretien de ses logements mais aussi des difficultés liées à des mauvaises fréquentations.

La deuxième personne, âgée de 73 ans, vivait dans un logement hérité de ses parents avec lesquels il a vécu pendant une vingtaine d'année, jusqu'à leur décès. Ce logement était devenu insalubre et les conditions dans lesquelles Monsieur vivait étaient très dégradées, conduisant à son hospitalisation. Un arrêté de péril ordonné par la mairie, complété par une interdiction d'habiter, a contraint Monsieur à quitter son logement. Monsieur rencontre des problèmes de mobilité (hanches). Sa situation a nécessité la mise en place d'une mesure de protection de type curatelle renforcée.

La troisième personne, âgée de 52 ans, a connu une expulsion locative pour impayés. Il occupait son logement en colocation avec sa sœur et ses enfants. Celle-ci a quitté précipitamment le logement qui s'est alors avéré inadapté à la composition familiale et aux ressources de Monsieur. Monsieur a un enfant en situation de handicap (troubles du spectre autistique) qui vit en institution. Il n'a plus de contact avec lui mais souhaiterait cependant renouer des liens avec son fils. Monsieur travaillait en tant qu'agent d'entretien en intérim mais sa fragilité psychologique a rendu impossible son maintien dans l'emploi. Rencontrant des problèmes budgétaires, il bénéficie d'une MASP avec gestion, exercée par le Conseil Départemental. Sur le plan médical, nous travaillons le besoin d'instruire une demande auprès de la MDPH.

A "Hélène Lockert/Pinsonnat", les 4 personnes accueillies ont connu une rupture conjugale et rencontrent des problèmes de santé. Pour deux d'entre elles, leur parcours de vie a été marqué par des périodes d'errance. Une personne a une reconnaissance par la MDPH. Deux personnes ont une mesure de protection de type curatelle et tutelle. Une personne était en procédure d'expulsion pour dette locative et a déposé un dossier de surendettement.

Elles vivaient pour deux d'entre elles au sein d'une autre pension de famille qui n'était plus adaptée de par son fonctionnement (chambre et cuisine collective). Ces personnes aspiraient à vivre davantage en autonomie et souhaitaient une cuisine individuelle pour la confection de leurs repas.

Ces situations au sein de nos pensions mettent en exergue le cumul de problématiques conduisant à une fragilité psychologique dont découle l'incapacité à pouvoir accéder et se maintenir dans un logement autonome.

2.5 – Situation avant l'admission en pension de famille / résidence accueil :

Situation	Nombre
Rue	
Hébergement (Urgence, Stabilisation, Insertion)	6
Logement adapté (autre PF, RS, ...)	
IML	
Logement social	2
Logement auprès bailleur privé	
Autres (à préciser)	4

Observations :

4 hébergement par un tiers

A « La Roselière », les 3 personnes précédemment hébergées chez un tiers étaient en situation de conflit et ne pouvaient plus se maintenir au sein du domicile.

Les 2 autres personnes hébergées en structure d'hébergement faisaient face à une fin de prise en charge.

A « Hélène Lockert/Pinsonnat », 2 personnes étaient en hébergement d'urgence pour l'un à la suite d'une expulsion locative pour troubles du voisinage et l'autre pour absence de solution à la sortie d'un établissement pénitentiaire. 2 autres personnes vivaient au sein de pension de famille gérées par l'association Avenir et l'Ilôt et aspiraient à plus d'autonomie et de places au sein d'un logement de type 1 tout équipé.

A « Lemerchier », 2 personnes vivaient au sein de leur domicile personnel et 1 personne était hébergée chez un tiers (cf explication dans le point 1.5).

III – Les sorties au cours de l'année 2023 : 10 ménages (10 personnes)

3.1 – Composition des ménages :

Typologie	Nombre de ménages	Nombre d'enfants	Observations :
Femme seule	2		
Homme seul	8		
Couple sans enfant			
Femme avec enfant(s)			
Homme avec enfant(s)			
Couple avec enfant(s)			
Total :	10		

A « La Roselière », une résidente a quitté la structure pour être admise en établissement adapté « dispositif LAM » à Amiens et deux résidents ont quitté la pension suite à une fin de prise en charge.

A « Hélène Lockert/Pinsonnat », 2 hommes sont décédés, 2 ont été accueillis en EHPAD, un autre a intégré la Pension de famille AVENIR et le dernier a quitté la pension suite à une fin de prise en charge.

A « Lemerchier », il s'agit d'une femme seule, qui a été réorientée vers une famille d'accueil.

3.2 – Age des adultes :

(Les enfants adultes ne doivent pas être pris en compte dans le tableau, ils peuvent faire l'objet d'une observation)

Tranches d'âges	Nombre	Observations :
18 – 24 ans	/	
25 – 39 ans	/	
40 – 59 ans	6	
60 et plus	4	
Total :	10	

A « la Roselière », la personne ayant intégrée le dispositif LAM était âgée de 60 ans au moment de sa sortie et les deux autres personnes ayant quitté la pension suite à une fin de prise en charge avaient 62 et 50 ans.

A « Lockert/Pinsonnat », les personnes décédées étaient âgées respectivement de 56 et 74 ans. Les personnes intégrant un EPHAD sont âgées de 61 et 70 ans. La personne réorientée vers la pension de famille Avenir avait 58 ans.

A « Lemerchier », la personne accueillie au sein d'une famille d'accueil avait 58 ans.

3.3 – Durée de présence :

Durée de présence	Nombre
Moins d'un an	/
de 1 à 3 ans	4
Plus de 3 ans	6

Observations :

A la pension de famille « La Roselière », une personne sortante a vécu plus de 3 ans à la Pension de Famille et deux personnes sortantes y vivaient depuis plus de deux ans.

A « Lockert/Pinsonnat », sur les 6 personnes sorties, 5 étaient présentes depuis plus de 3 ans, la dernière, qui était en procédure d'expulsion était présente depuis 1 an ½.

A « Lemerchier », la personne sortie était présente depuis l'ouverture de la pension, il y a 1 an ½.

3.4 - Destination des ménages en sortie :

Destination des ménages en Sortie :	Nombre
Hébergement (à préciser HU, Stab, CHRS, ALT, ...)	
Autre logement accompagné (autre PF, RS, IML ... à préciser)	1
Logement autonome auprès d'un bailleur social	
Logement autonome auprès d'un bailleur privé	
Maison de retraite	2
Autres (à préciser)	7

Observations :

1 établissement spécialisé (famille d'accueil)
 3 décès
 1 à la rue
 1 incarcération
 1 hôtel

A La Roselière, 1 ménage a été orienté vers une structure plus adaptée à sa situation. Un autre ménage a été incarcéré ce qui a amené à une fin de prise en charge. Pour finir, un autre ménage s'est vu notifier une fin de prise en charge en lien avec des comportements non adaptés au sein du dispositif.

A « Hélène Lockert/Pinsonnat », deux personnes ont intégré un EHPAD dans la Somme. Pour l'une, ce projet d'institutionnalisation était à sa demande et pour la seconde, il y avait une notion de danger imminent nécessitant de travailler avec le médecin généraliste et le tuteur. Le maintien à domicile n'était plus envisageable ; un départ rapide du logement dans un lieu sécurisé était indispensable.

Une autre personne vivant rue Pinsonnat, très vulnérable, n'arrivant pas à poser de limites, se faisant spolier et abuser, nécessitait un cadre sécurisé et de proximité avec la présence d'une équipe éducative quotidienne. Dans l'attente d'un projet d'intégration en EHPAD, cette personne a été réorientée vers la pension de famille de l'association Avenir à Camon.

Deux personnes sont décédées. Dans un premier temps, réfractaires à l'idée de se faire soigner, elles avaient finalement accepté d'accéder à une démarche de soins. Ces personnes souffraient d'une addiction à l'alcool associée à une maladie chronique.

Une personne s'est vu notifier une fin de prise en charge en raison de problématiques comportementales récurrentes occasionnant des troubles et des nuisances sur la résidence.

A « Lemerchier », une personne est sortie de la structure.

L'évaluation de la situation avant l'admission mettait en avant que la pension de famille n'était pas le dispositif le plus adapté aux problématiques rencontrées par Madame. Le travail autour d'un projet de réorientation était au cœur de l'accompagnement mené. La situation de Madame, en lien avec son handicap, nécessite une présence au quotidien, sur les temps de soirée mais également le week-end. Préalablement à son accueil, Madame bénéficiait d'une orientation vers un foyer de vie. Après avoir réalisé un essai infructueux au sein d'une structure de la ville, Madame n'a plus souhaité intégrer ce type de structure. Un nouveau projet d'intégration au sein d'une famille d'accueil a été travaillé. Suite à une période d'essai très satisfaisante pour Madame, elle a pu quitter la pension et accéder à une solution qui répondait à la fois à son besoin de présence quotidienne mais également à son souhait de maintenir de l'autonomie dans sa vie quotidienne.

Y a-t-il eu des exclusions de la structure ? 3

Si oui, motifs :

A « la Roselière », l'un suite à une mesure d'éloignement prononcée et incarcération ; l'autre en lien avec des problèmes de comportements avec non-adhésion à l'accompagnement

A « Hélène Lockert/Pinsonnat », une personne a été exclue suite à des problèmes de comportements répétitifs. Cette dernière est repartie dans sa ville d'origine et n'a pas souhaité travailler avec nous une solution de sortie au cours des 5 semaines de préavis prévues au titre d'occupation.

Vers quelle destination ?

Abbeville : incarcération / à l'hôtel

Amiens : à la rue

B - Indicateurs qualitatifs :

Le projet social de la pension de famille / résidence accueil :

A-t-il subi des modifications ? NON

Circuit d'orientation :

Service ou structure orienteur : S.I.A.O.

Le SIAO prend en compte l'ensemble des demandes d'hébergement vers le dispositif le plus adapté au besoin de la personne, en lien avec les textes législatifs. L'orientation se fait sur la place qui répond au mieux au besoin d'accompagnement du ménage en demande. Il est également possible de faire des demandes de réorientations, pour le public déjà accueilli, vers un dispositif plus adapté, toujours en lien avec les textes législatifs. Le SIAO pré-positionne les ménages en leur attribuant une place indépendamment de la disponibilité, afin que la demande soit mise en attente. C'est pourquoi, il nous est impossible de quantifier le nombre de ménage orienté vers notre association en lien avec nos places d'hébergements/logements vacants. L'orientation est effectuée vers un dispositif et non vers un établissement particulier.

Il oriente ensuite un ménage en attente vers notre association dès que nous déclarons un logement disponible au sein du logiciel S.I.S.I.A.O. Dès lors, nous avons 5 jours pour accueillir le ménage après s'être assuré que la situation correspond bien au dispositif.

Places vacantes : 3 logements vacants au 31/12/2023 (dont 1 « en travaux » à « Lemerchier » et 2 en cours d'orientation à « Hélène Lockert/Pinsonnat »)

Liste d'attente (nombre de ménage en attente) : nous n'avons pas connaissance du nombre de ménage en attente dans la mesure où la responsabilité de la gestion des listes d'attente est assurée par le SIAO.

Organisation de la vie des résidents :

(Animation des espaces et des temps communs : repas collectifs, ateliers, activités,...)

La vie des résidents de la pension de famille est rythmée par:

- des temps collectifs qui se déroulent au sein des maisons d'hôtes (temps d'accueil café)
- les accompagnements du quotidien (aide à la toilette, aide aux courses, aides au ménage, soins...)
- l'accompagnement individuel sur le plan administratif et dans la dimension de projet
- des sorties, des activités et des temps de rencontres organisés par les hôtes.

Cette organisation permet aux résidents de se repérer et de donner du sens à leurs journées en créant du lien avec les autres afin d'éviter l'isolement.

Accompagnement au quotidien

L'accompagnement proposé au sein de nos pensions de famille est varié. Il revêt plusieurs formes tant sur des temps collectifs que sur des temps individuels. Il peut être réalisé directement par les hôtes ou par des partenaires extérieurs qu'elles sollicitent.

La gestion de la quotidienneté est effectuée par les hôtes qui assurent :

L'accompagnement « aux courses » :

A « Lemerchier », il s'organise sur une demi-journée par semaine. Le groupe est constitué de personnes suffisamment autonomes pour choisir leurs produits et denrées dans le magasin. En revanche, il s'agit de personnes qui ne pourraient pas se rendre seule dans un commerce pour différentes raisons : incapacité à utiliser les transports en commun, difficultés de mobilité ou de repérage dans l'espace. Elles ne pourraient pas physiquement se rendre seule par les transports en commun sur leur lieu d'achat. Cet accompagnement permet également d'apporter un soutien sur le plan physique (port des charges lourdes).

Au-delà de pallier aux limites physiques des résidents que nous accompagnons, il permet d'y intégrer une démarche éducative puisqu'il est aussi le moyen :

d'apprendre à choisir les produits en fonction du budget et de l'équilibre alimentaire, en lien ou non avec les problématiques de santé (diabète, cholestérol...).

de lire et décrypter les étiquettes et utiliser le code nutri-score,

de maîtriser son budget fixé par l'apprentissage de l'utilisation d'une scanette permettant de suivre le montant des courses et de réajuster si nécessaire. Cette démarche est d'autant plus utile que certains résidents, sous mesure de protection de type tutelle ou curatelle renforcée, disposent de bon d'achat comme mode de règlement.

Cet accompagnement est nécessaire pour favoriser ou maintenir l'autonomie des personnes accompagnées dans cet acte de la vie quotidienne.

A « Hélène Lockert/Pinsonnat », le fonctionnement est un peu différent puisque deux groupes sont constitués en fonction de l'autonomie des personnes. Une résidente peu autonome dans le magasin est accompagnée par une hôtesse de caisse.

Les hôtes sont également amenés à réaliser les courses de certaines personnes qui ne peuvent pas se déplacer. Des bons d'achat sont alors fournis par les curateurs. Elles profitent de ce temps pour réaliser les courses pour la pension et pour le repas collectif du jeudi.

Cet accompagnement est un temps important dans le quotidien des résidents. En effet, au-delà de la nécessité alimentaire et de l'autonomie dans sa réalisation, ce temps est pour certains le seul moment durant lequel ils vont vers l'extérieur. Ce temps peut donc être vu comme une médiation pour maintenir le lien des personnes accompagnées avec la société avant d'amorcer une inclusion plus efficiente dans leur environnement.

A « La Roselière », un accompagnement « courses » est proposé chaque mercredi matin et permet à 7 résidents d'en bénéficier. Les hôtes les accompagnent à tour de rôle. Au préalable, une liste de courses est établie pour deux d'entre eux (à leur demande) et sur place, nous pouvons les aider à gérer au mieux et à ne pas dépasser le budget qui leur est fixé par leur curatelle respective.

Les hôtes leur permettent de pouvoir varier les achats en proposant aux groupes d'alterner deux magasins proches géographiquement.

La pension de famille « la Roselière » étant relativement excentrée des commerces et le véhicule ne permettant pas de transporter plus de 7 résidents, il arrive qu'un second accompagnement courses soit proposé à un autre moment de la semaine.

L'organisation des lessives des résidents.

A « Lemerchier », les installations techniques ne permettent pas le branchement de machine individuelle au sein des logements. La maison d'hôtes dispose d'un espace « laverie » qui est équipé de deux machines à laver et d'un sèche-linge. L'organisation fonctionne sur inscription afin d'optimiser son utilisation. Les résidents n'ayant pas d'accès libre à cet espace, la présence d'un hôte est requise.

A « Hélène Lockert/Pinsonnat », les résidents ont la possibilité d'installer une machine à laver et un sèche-linge, la configuration du logement s'y prêtant. Toutefois, la maison d'hôtes dispose de l'équipement nécessaire pour les personnes qui ne disposent pas de matériel individuel.

A « la Roselière », les résidents ne disposent ni d'une arrivée d'eau ni d'une évacuation au sein de leur logement. Ils s'inscrivent de manière régulière sur le tableau des lessives situé dans l'espace laverie de la pension de famille. Les résidents ont le choix d'utiliser leur propre lessive ou bien d'utiliser celle mise à disposition par l'établissement. Celle-ci est facturée tout comme le programme de lavage et de séchage.

La veille concernant l'entretien du logement à la fois l'état de propreté du logement, son investissement et son maintien en bon état d'usage.

Les hôtes constatent l'état du logement et sont amenés à fixer des objectifs aux résidents afin qu'ils réalisent les tâches nécessaires par eux même. Dans d'autres cas, des prestations d'aides ménagères peuvent être mises en place quand l'autonomie de la personne est altérée et ne permet plus de faire soi-même. Dans certaines situations, le travailleur social peut faire un accompagnement dans l'entretien du logement. Il aide le résident dans la réalisation du nettoyage afin de lui permettre de reprendre un rythme et des habitudes pour son entretien.

Une visite technique annuelle est prévue au titre d'occupation. Elle est réalisée par un encadrant technique et la coordinatrice des pensions et permet d'avoir un regard sur l'investissement du logement, son entretien et remédier aux éventuels problèmes techniques. Face au constat d'une problématique de défaut d'entretien qui concerne une grande partie des personnes, nous nous questionnons sur la mise en place d'une seconde visite à visée éducative en présence de l'hôte chargée de la quotidienneté et de la coordinatrice.

Les temps collectifs :

Le temps d'accueil :

Chaque jour, les hôtes proposent des temps d'accueil qui viennent rythmer les journées des résidents. Ces temps se déroulent à heures fixes au sein des maisons d'hôtes et constituent un réel repère pour les résidents.

Il s'agit d'un moment convivial qui marque le début de chaque demi-journée. Il se déroule autour d'un café et d'un quotidien d'informations. Ce moment permet d'échanger sur l'actualité, le quotidien et représente un vrai recueil d'expressions. Il permet de créer du lien et génère également un sentiment d'appartenance au collectif. Nous mettons un point d'honneur à ce qu'un climat de respect et d'écoute règne. Ainsi, l'hôte peut jouer un rôle de médiateur et de régulateur. Parfois, il peut être amené à gérer des débordements. Afin de maintenir un climat apaisé, il est vigilant aux propos tenus qui ne doivent pas sortir du cadre fixé par le règlement de fonctionnement. Il veille également à ce que des propos intimes ou trop personnels ne soient pas tenus afin de limiter l'exposition de chacun.

Ces temps sont très investis par les résidents qui sont demandeurs d'une présence éducative régulière au sein de la maison d'hôte. Nous prenons la mesure de l'impact positif d'un taux de présence important mais nous sommes contraints d'aménager des plages de fermeture de la maison d'hôte pour réaliser les accompagnements individuels et notre charge administrative. Ces temps de fermeture peuvent générer des mécontentements même s'ils sont bien compris par la majorité des personnes.

Le repas collectif hebdomadaire :

Chaque pension organise un repas collectif hebdomadaire qui se déroule principalement au sein des maisons d'hôtes même si parfois des déjeuners à l'extérieur peuvent être organisés.

Ces repas sont pleinement participatifs, le menu est défini en concertation avec l'ensemble des participants.

Chacun prend part à hauteur de ses capacités et de ses possibilités. Il y a des résidents qui sont mobilisés à chaque étape du déroulement : pour les courses, pour la confection du repas, pour le service, pour la vaisselle et pour le rangement.

Le montant total du coût du repas est ensuite divisé par le nombre de participants.

Ainsi, nous veillons à ce qu'il soit maintenu à un coût de revient de 5€ par personne afin qu'un maximum de personnes puissent participer et que le coût ne représente pas un obstacle à leur participation.

Ce repas est très apprécié des résidents, c'est un moment convivial, de partage et d'échange qui est un temps fort de la semaine au sein des 3 pensions de famille. Il représente pour certains le seul moment d'échanges et de socialisation de la semaine.

Depuis quelques mois nous faisons face à une baisse de participation au repas hebdomadaire. L'inflation en est la cause principale. Pour nombre de résidents, la somme de 5€ est devenue trop élevée et représente une part du budget trop importante qui ne fait pas partie de leurs priorités.

Aussi, la direction a décidé d'établir un montant forfaitaire de 3€ par repas. Cette disposition, qui entrera en vigueur au 1er avril 2024, devrait permettre de remobiliser les résidents autour de ce moment convivial essentiel au fonctionnement de la pension.

Un petit déjeuner est organisé chaque mois au prix symbolique de 1€. En effet, tous les résidents n'ont pas la possibilité de prendre un petit déjeuner équilibré. Ce temps est un moment de convivialité et permet de sensibiliser les résidents à l'alimentation et l'équilibre alimentaire.

L'accompagnement individuel :

Notre accompagnement débute dès l'entretien de pré admission qui se réalise une fois la candidature adressée à notre association par le SIAO. Cette rencontre permet de recueillir la demande de la personne, ses attentes, ses besoins, ses craintes, de compléter parfois son parcours mais aussi de lui expliquer le fonctionnement de nos pensions. Il permet à la personne de se projeter vers un éventuel accueil. A l'issue de cet entretien, nous essayons, quand cela est possible, d'établir des objectifs de travail à réaliser dans le cadre de l'accompagnement social proposé à la pension de famille. Nous associons, en accord avec la personne et si cela est nécessaire, les mandataires judiciaires ou tout autre professionnel en charge d'un suivi. La validation définitive de l'accueil est actée en réunion d'équipe pluridisciplinaire.

Notre premier rôle est d'accueillir. C'est une étape importante car elle est révélatrice de la future relation avec le résident.

Nous avons des tâches de gestion locative quotidienne à savoir l'accueil de nouveaux résidents, la surveillance et le bon entretien des logements et des espaces collectifs, l'application du règlement de fonctionnement, le dépôt de la demande d'APL pour les personnes sans mesure de protection, contact avec la CAF si nécessaire. L'établissement et l'envoi des avis d'échéance, la perception et le recouvrement des redevances et créances sont quant à eux réalisés par le service « régie » de notre association.

Nous élaborons et suivons le projet personnel du résident en recueillant ses demandes, ses besoins. Nous contribuons à la réalisation de son parcours mais cela dépend aussi de sa volonté, de son désir et de ses envies. Rappelons que beaucoup de résidents que nous accueillons rencontrent des problématiques liées à la santé (conduites addictives, maladies chroniques, pathologies psychiatriques...) et sont dans une telle situation d'abandon et parfois d'autodestruction que certains ne sont pas en capacité d'élaborer un quelconque projet de vie. Nous observons parfois, que des personnes occupent leur logement comme s'ils étaient en situation de « squat ». Malgré notre présence bienveillante, nous nous questionnons sur notre positionnement et ce que nous pouvons faire face à ses situations. Il est donc indispensable dans ces cas de figure, mais aussi dans l'ensemble de nos accompagnements, de recourir à un travail partenarial (avec les mandataires exerçant les mesures de protection, le service social départemental, les différents acteurs de la santé...).

Bien que les pensions de famille ne soient pas soumises à l'obligation de mettre en place un projet individualisé tel qu'énoncé par la loi du 2/01/2002, nous avons fait le choix d'utiliser comme outil un contrat d'accompagnement pour mener à bien notre travail auprès des résidents. Celui-ci permet de définir, sur une période déterminée, un ou des objectifs en déclinant des démarches concrètes à réaliser avec ou sans le soutien des hôtes selon leur degré d'autonomie. Cet outil permet d'inscrire le résident dans une dynamique de parcours, de favoriser sa projection dans des projets mais aussi d'évaluer et valoriser l'avancée des personnes.

Nous pouvons illustrer ce mode d'accompagnement par la situation d'une femme isolée souffrant d'une myopathie. L'évolution de sa maladie a impacté son autonomie et le logement dans lequel elle vivait n'était plus adapté sa situation. Nous avons alors formalisé l'objectif, sur une période de 6 mois, de travailler une réorientation vers une structure plus adaptée tant dans l'accessibilité que dans la prise en charge médico-sociale. Dans l'attente de cet accueil, nous avons proposé la mise en place d'une aide à domicile. Cette perspective s'est déclinée par une demande d'aide humaine auprès de la MDPH, PCH, logement PMR, organisation de visite auprès de structure, aide sociale pour aide au ménage.

Un second outil est utilisé dans la prise en charge de la personne. Il s'agit du « dossier unique » (DU), dans lequel se trouve l'ensemble des éléments administratifs relatifs à l'accompagnement de chaque résident. Cette gestion numérique du dossier du ménage ne peut être négligée car elle nécessite d'y consacrer du temps sur sa complétude.

Nous assurons aussi un soutien administratif et à la réalisation des démarches, une aide dans la gestion des courriers.

Par ailleurs, l'accompagnement sur le plan médical représente une part importante du quotidien des hôtes qui travaillent à la fois l'accès aux soins mais s'assurent également du bon déroulement du suivi médical en place. Cela passe par la gestion des rendez-vous, les réservations d'ambulance, le lien avec le médecin traitant, avec les cabinets infirmiers, la participation à des synthèses partenariales, l'accompagnement aux rendez-vous si nécessaire...

Notre accompagnement consiste à écouter, conseiller, encourager, rassurer, orienter et coordonner les intervenants. Nous avons également un rôle de veille et d'alerte par rapport aux problèmes individuels et collectifs. Ainsi, nous nous appuyons sur les rencontres au quotidien, celles fixées au bureau ou au domicile, les temps informels et les temps collectifs. Notre présence au quotidien est donc primordiale voire indispensable pour assurer un accompagnement de qualité et pour cela il est nécessaire de mettre en place des moyens humains adaptés (ce que nous déplorons sur les pensions amiénoises).

La pension de famille « La Roselière »,

La pension de famille « La Roselière » a une capacité d'accueil de 25 résidents. Elle comprend 5 logements de type 2 et 5 logement de type 1. Elle permet d'accueillir des personnes à mobilité réduite compte tenu de l'agencement et de l'implantation de ses logements. Elle est destinée à l'accueil de personnes dont la situation financière, sociale et/ ou psychologique, situation d'isolement ou d'exclusion vient compromettre l'accès à un logement de manière autonome dans l'immédiat. Un couple d'Hôte composé d'une TISF et d'une CESF (toutes deux à plein temps) est présent du lundi au vendredi. La présence d'au moins un travailleur social est assuré chaque jour de la semaine (hors week end, jours fériés, hors temps de réunion sur Amiens).

La configuration de la pension permet une proximité entre les habitations des résidents et la salle collective ainsi que le bureau des Hôtes ce qui facilite les déplacements et les allers retours entre les logements et la salle.

La pension de famille « Lemerchier »

A la différence des autres pensions de famille de l'association, la pension de famille « Lemerchier » a la particularité d'être construite à la verticale. Il s'agit en effet d'un bâtiment s'élevant sur 4 niveaux. Il dispose d'une cour commune dans laquelle se situent 2 logements. L'architecture du bâtiment engendre une promiscuité entre les logements avec un peu de vis-à-vis.

Nous accueillons des personnes d'horizons différents qui ont tous comme point commun d'être fragilisés soit par leur parcours, la maladie, le handicap, les ruptures.

La pension de famille "Hélène Lockert/Pinsonnat"

La pension de famille "Hélène Lockert/Pinsonnat" est la plus ancienne des pensions de famille de l'APRÉMIS. Jusqu'en juin 2022, deux temps plein éducatrices spécialisées assuraient l'accompagnement individuel des résidents dans leurs diverses démarches administratives individuelles, dans leur quotidien et pour l'animation du collectif. Désormais un binôme est composé d'une CESF à mi-temps et d'une ES à plein temps. Une coordinatrice à temps partiel sur les 3 pensions renforce l'équipe éducative.

Le public est vieillissant, le partenariat avec les EPHAD s'est développé depuis quelques années. Les nouveaux arrivants sont plus jeunes et leur situation nécessite moins qu'auparavant un maintien en Pension de famille sur le long terme.

Les Ateliers et les Activités :

Les hôtes animent, au sein de chaque pension de famille, des ateliers récréatifs au cours desquels différentes activités peuvent-être proposées : jeux de sociétés, Karaoké, atelier artistique (coloriage, peinture, dessin, diamants-painting, création de décoration en fonction des événements célébrés), atelier culinaire, notamment « l'atelier pizza » à la Roselière qui rencontre un véritable succès.

Des ateliers inter-pension de famille sont également proposés pour permettre aux résidents une ouverture vers l'extérieur et la création de nouveaux liens.

Des ateliers peuvent également être proposés conjointement avec des partenaires extérieurs :

Des ateliers autour de la diététique, menés par une intervenante, ont été très appréciés des résidents de « Lemerchier » et de « Hélène Lockert/Pinsonnat ». Cet atelier a permis de sensibiliser les participants au danger du marketing, de préparer des repas avec un petit budget mais aussi de préparer ensemble un repas complet au sein de la pension.

Un atelier se déroule tous les jeudis après-midi à la Briqueterie d'Amiens, en partenariat avec un artiste de la Compagnie Carapate et de résidents du foyer de vie de Claire joie. Les résidents vont créer un spectacle de marionnettes dans son entièreté qui s'étend de la fabrication des marionnettes à l'écriture de l'histoire jusqu'à la représentation sur scène qui se tiendra fin Juin. Cet atelier permet aux résidents des deux pensions d'Amiens d'avoir un atelier commun mais aussi de s'ouvrir aux autres et de sortir de l'exclusion par la présence d'une autre structure.

Deux ateliers de réalisation de mobilier et décoration avec du carton ont été mis en place avec une intervenante de la bibliothèque de Rivery.

Dans un premier temps, nous nous sommes rendus à la bibliothèque municipale de Rivery et les résidents ont chacun réalisé une horloge.

Dans un second temps, l'intervenante est venue à notre rencontre, elle a mené un projet au cours duquel les résidents ont créé et fabriqué un meuble pour équiper la maison d'hôte. Ce meuble de rangement a été réalisé entièrement en carton.

Un partenariat avec le CCAS d'Amiens nous a permis de mettre en place des ateliers informatiques animés par une intervenante professionnelle. Deux sessions de 5 ateliers ont été organisées pour le niveau débutant et 1 session de 5 ateliers pour le niveau intermédiaire. Ils se sont déroulés au sein de la pension de famille « Lemerchier ». L'objectif pour le groupe débutant était de découvrir l'outil informatique, apprivoiser la souris, la navigation, etc. Pour le groupe intermédiaire constitué de personnes qui disposaient d'une base, l'objectif était d'approfondir leurs compétences par l'apprentissage d'envoi de mail, de traitement de texte...

Cet atelier a été mutualisé entre les deux pensions de familles amiénoises afin de permettre à un maximum de résidents de participer

A « Hélène Lockert/Pinsonnat », nous avons pu remettre en place cette année l'atelier « faïence ». Il est animé par l'hôte et une artiste bénévole. Cet atelier existait depuis de nombreuses années, mais il avait été mis en sommeil, la partenaire qui animait ayant cessé son activité. Ce nouveau partenariat a permis aux résidents de personnaliser leurs tasses et de finir les fresques qui décorent leurs façades.

Des après-midi « jeux de sociétés » sont régulièrement proposés et peuvent parfois se faire avec les autres pensions.

A « Hélène Lockert/Pinsonnat », un atelier lecture, en partenariat avec un écrivain, est proposé 2 fois par mois. Les résidents lisent les textes écrits par ce dernier, bien souvent inspirés de leurs vies. Ils se produisent parfois, dans des festivals du livre, dans des librairies ou encore dans des EPADH.

A la pension de famille « La Roselière », un atelier informatique a pu être mis en place au sein de la Maison pour tous d'Abbeville durant plusieurs mois à hauteur d'une fois par semaine. Un groupe de 6/7 résidents ont pu s'initier, se familiariser ou bien renouer avec l'outil informatique.

Aussi, nous avons sollicité le service des Espaces Verts de la mairie d'Abbeville dans le but d'obtenir un don de plants, de terreau et de jardinières pour la réalisation d'un futur atelier jardinage au sein de la pension. Nous avons donc travaillé et présenté un projet en avril auprès d'un conseiller de la Mairie et notre demande a pu être acceptée. En mai, nous avons réalisé un atelier « jardinières » qui a eu beaucoup de succès au regard des dons et de la diversité des plants. Une expérience réussie et satisfaisante pour les résidents que nous pensons renouveler en 2024 ! D'ailleurs, nous avons pu faire un retour photographique au responsable de la mairie dans le but de mettre en avant le résultat de cet atelier créatif et ce dernier nous a spontanément proposé de renouveler ce don pour fleurir la pension de famille.

A la demande des résidents, la majeure partie des ateliers est consacrée au culinaire. Atelier pizzas, confection de gâteaux, de verrines.

Les Sorties :

De nombreuses sorties sont organisées au sein des pensions de famille. Cette année, nous avons pu réaliser plusieurs sorties inter-pensions. Elles permettent aux personnes une ouverture vers l'extérieur mais également de rencontrer de nouvelles personnes et tisser de nouveaux liens.

En période estivale, les pensions de famille proposent des journées à la mer qui sont une occasion de rompre avec le quotidien. Les résidents sont particulièrement demandeurs de ces sorties.

Plusieurs sorties se sont déroulées au cours de l'année 2023 pour les pensions de familles d'Amiens. Nous sommes allés au parc du Marquenterre, au marché de Noël d'Arras, au musée de Picardie, au festival des cerfs volant de Berck. Nous organisons également beaucoup de marches dans différents lieux.

Chaque année les trois pensions de famille participent à une journée pêche qui est organisée par les hôtes. Cette journée s'est déroulée à la Pisciculture de Canaples. Cette journée mobilise de nombreux résidents car au-delà de l'activité pêche, nous proposons des jeux de société et des promenades dans un environnement propice et qui rompt avec le quotidien. Le barbecue du midi est également très fédérateur.

Cette journée est très appréciée des résidents ; c'est un moment de partage et de convivialité.

A la pension de famille « La Roselière », de nombreuses sorties et restaurations à l'extérieurs sont proposées à la réunion mensuelle. Nous essayons d'y répondre dans le planning du mois suivant.

Nous avons pu organiser une sortie en interpension à l'occasion du festival des cerfs-volants de Berck. Nous avons également organisé une journée pêche à la pisciculture de Canaples. En fin d'année nous nous sommes également rendus sur le marché de Noël d'ARRAS après avoir partagé un moment convivial avec la pension de famille de Lemerchier lors d'un déjeuner dans une brasserie.

Nous avons également organisé une sortie à Nausicaa.

A plusieurs reprises, nous avons pu nous balader dans Abbeville, au parc de la Bouvaque, au parc d'Emonville ainsi qu'au Crotoy.

Cette année, les nouveaux arrivants se sont bien intégrés au "noyau" des participants de la vie collective de la Pension. Cela a amené une nouvelle dynamique et des propositions nouvelles idées d'activités et de sorties.

En septembre dernier, nous avons également sollicité une figure locale abbeilloise : Monsieur Jean Marie François (Conteur Picard qui anime une rubrique quotidienne dans le journal abbeillois). Il a répondu présent avec sa femme Sylvie pour partager un repas avec les résidents et confectionné par leurs soins. Il nous a fait l'honneur de conter et de chanter dans la langue Picarde au grand plaisir des résidents présents en nombre.

La semaine des pensions de famille :

La 3ème édition de la semaine des Pensions de Famille s'est déroulée du 9 au 15 octobre 2023.

A Amiens, la pension de famille « Lemerchier » a proposé une après-midi porte ouverte. A cette occasion, les résidents ont préparé une soupe de courgette et ont pu montrer et expliquer la réalisation de leur potager et d'un composteur fabriqué par leur soin en bois de récupération via les Recyclettes à Amiens.

Cela a permis aux partenaires de visiter la structure mise en service en juin 2022. Nous avons reçu l'équipe du LAM (Lit d'Accueil Médicalisé), nouveau dispositif de l'association Addictions France, Madame DEVAUX, adjointe au Maire, déléguée au secteur Sud ainsi qu'un particulier intéressé par le dispositif.

Les résidents étaient heureux que leur délicieuse soupe ait été particulièrement appréciée.

Suite à cette visite, la mairie nous a offert deux arbres fruitiers qui ont été plantés dans le jardin de la pension, valorisant ainsi le travail des résidents.

A Abbeville, la pension de famille « La Roselière » a également pu organiser un après-midi le mardi 10 octobre porte ouverte au sein de la pension. Nous avons eu la visite de la Directrice du CCAS d'Abbeville : Madame LEMAIRE et de trois Agents administratifs. Nous avons aussi reçu l'Equipe Mobile Psychiatrie Précarité (les 3 infirmiers : Monsieur CHAMPION, Madame HILMANN et Madame DAMONNEVILLE). Mesdames SAVREUX et VÉRITE de la MDSI d'Abbeville avaient également fait le déplacement. Enfin, nous avons eu la surprise d'avoir la visite de Jean-Marie FRANCOIS et de sa femme Sylvie que nous avons convié en septembre dernier lors d'un repas spécial Contes Picards. En effet, Jean-Marie François est une figure locale Abbeilloise en tant que Conteur en Picard et est auteur de la rubrique en Picard du Journal d'Abbeville.

Nous avons pu partager un moment convivial autour d'une dégustation de gâteaux confectionnés par les résidents, d'une exposition de tableaux réalisés par les résidents et des panneaux photos reprenant les différentes sorties et temps forts de l'année 2023 à la pension. S'en est suivi, la visite d'un des logements.

Les résidents présents en nombre ce jour-là ont pu faire un retour plus que positif de cet après-midi. Ils apprécient ces moments de partage avec des personnes extérieures à la Pension. Ces journées permettent aussi l'échange entre les résidents et les partenaires dans un autre contexte. Cela renforce le lien et facilite la discussion.

Rendez-vous du 27 mai au 2 juin 2024 pour la 4ème semaine nationale des pensions de famille !

Organisation des liens avec l'environnement local :

(Ouverture des résidents au tissu social de proximité : mairies, services sociaux et sanitaires, équipements publics, structures d'animations et de loisirs, voisinage de la pension...)

Travail en partenariat avec les différents intervenants de droit commun auprès des ménages

En pension de famille, nous avons à cœur de travailler l'ouverture vers l'extérieur pour les résidents que nous accueillons. Elle permet aux personnes de découvrir des services jusque-là méconnus et recouvrer de l'autonomie permettant une projection au-delà des murs de la pension.

Ainsi, nous travaillons avec les centres sociaux et culturels et les MDSI.

D'autres partenariats sont créés autour de :

La santé : qui représente un axe majeur puisque nombre des résidents que nous accueillons souffrent de pathologies multiples. Nous travaillons principalement avec 2 médecins du secteur, des cabinets infirmiers, les services d'hospitalisation à domicile (soins service), les centres de cure (Sésame, CH Roye)

Le maintien à domicile : Ozange, l'entraide familiale pour l'aide-ménagère et les courses. Le CCAS pour le portage de repas.

Les démarches administratives : nous travaillons avec les différents organismes de gestion des mesures de protection (ATS, UDAF) ainsi que les MDSI.

Le CCAS pour des interventions informatiques.

Participation des résidents à l'organisation de la pension / résidence :

(Conseil de concertation et comité des résidents, Initiative, Proposition ...)

Les réunions mensuelles :

Chaque pension de famille organise une réunion mensuelle d'une durée approximative d'1h30. Sont présents tous les résidents qui souhaitent participer puisqu'elle n'a pas de caractère obligatoire, les hôtes de la pension et la coordinatrice.

Cette réunion est un lieu d'expression et de recueil. Nous veillons à ce que les situations personnelles et individuelles ne soient pas évoquées au cours de cette instance qui concerne la vie en collectivité.

Elle a pour objet de définir le planning des activités du mois à venir de façon concertée. Ainsi chacun peut proposer des idées d'activités/d'animation. Elle permet également d'informer les résidents des plages horaires de fermeture de la maison d'hôtes. Cette réunion est aussi un lieu d'expression permettant de faire émerger des insatisfactions ou des questionnements en lien avec le fonctionnement.

Pour les personnes qui auraient davantage de difficultés à s'exprimer au sein d'un groupe, une boîte à idées est mise en place.

A l'issue de chaque réunion, un exemplaire du planning du mois est remis aux résidents, dans leurs boîtes aux lettres et affiché au sein de la maison d'hôtes.

Sur l'ensemble des pensions de famille, nous constatons que ces réunions sont investies, elles mobilisent de nombreux résidents. Elles sont essentielles à la vie collective. Elles contribuent à ce que chacun se sente appartenir à la structure et au collectif.

Le comité de résidents et le conseil de concertation :

Jusqu'à présent nous avons une représentation des résidents à travers des conseils de vie sociale sur les pensions "La Roselière" et "Hélène Lockert/Pinsonnat" et nous devons procéder à de nouvelles élections.

Après information, il s'avère qu'en tant que gestionnaire de logements-foyers, nous sommes soumis à la mise en place d'instances nommées « comité de résidents » et « conseil de concertation » (loi ALUR 2014, art. L 633-4 et loi SRU de 12/2000).

Pour l'année 2024, nous organiserons les élections en avril pour désigner les représentants de ces instances. Les libérations de logements au sein de nos pensions en 2023 ont permis de nouveaux accueils et nous souhaitons pouvoir impliquer ces ménages dans cette dynamique collective.

Hôte / Couple d'hôtes :

Nombre : 1.5 ou 2 (par site)

Missions :

(animation et régulation de la vie quotidienne, relations entre les résidents, liens avec les services orienteurs et sociaux de proximité, liens avec environnement local, tâches de gestion locative,)

A Amiens, les temps d'intervention sont mutualisés entre les deux pensions de famille « Hélène Lockert /Pinsonnat » et « Lemerchier ».

Ainsi, une éducatrice spécialisée est présente à temps complet à « Hélène Lockert/Pinsonnat », une monitrice éducatrice à « Lemerchier » et une Conseillère en ESF partage son temps de travail entre les deux pensions de famille amiénoises.

Cette répartition ayant pour objectif d'assurer la présence permanente d'un hôte concernant la gestion des actes de la vie quotidienne et l'organisation et l'animation d'ateliers. Cependant, cette organisation montre ses limites car l'accompagnement de 60 places soit 46 logements avec 3 travailleurs sociaux ne permet pas d'accompagner les ménages de manière satisfaisante ; notamment par le manque de présence sur la pension « Hélène Lockert/Pinsonnat » ;

La pension de famille « La Roselière » est quant à elle composée d'un binôme TISF/Conseillère en Economie Sociale et Familiale pour 25 places, soit 20 logements avec 2 travailleurs sociaux.

Le rôle des hôtes est d'assurer une présence quotidienne, indispensable, auprès des résidents. Elles ont pour mission d'assurer l'accompagnement social de l'accueil du résident jusqu'à sa sortie. Cet accompagnement de proximité est basé sur l'écoute et l'échange afin d'instaurer une relation éducative de confiance.

Les hôtes sont garants du respect du règlement de fonctionnement.

Le binôme est réparti par rôles principaux :

Un travailleur social a en charge l'animation du collectif, la gestion du quotidien tandis que le second accompagne les résidents sur une dimension plus administrative dans le cadre de projets individualisés.

Ces rôles se déclinent en missions qui varient selon les besoins, attentes, projets de chaque résident. Ainsi sont travaillés de nombreux axes autour de la santé, de l'appropriation du logement et de son entretien, la mise sous protection, l'animation et la gestion des activités collectives. Le binôme accompagne également les résidents qui le souhaite dans le maintien ou la restauration des liens familiaux.

Les personnes que nous accueillons sont orientées vers nos dispositifs par le SIAO. Nous prenons contact avec elles et le cas échéant avec le travailleur social qui les accompagne. Nous réalisons un entretien de préadmission qui sera le support d'une évaluation concertée en réunion d'équipe afin de donner une suite favorable ou non à la demande. Lorsque l'accueil est acté, nous organisons et planifions l'entrée du résident. Nous l'accompagnons alors dans son installation, dans la réalisation des démarches administratives obligatoires et favorisons son intégration auprès des autres résidents.

Nous présentons également le nouvel arrivant à nos collègues techniciens, qui sont amenés à intervenir dans les logements ; ainsi qu'aux régisseurs de l'APREMIS, pour la mise en place du paiement des charges liées au logement.

Pour les pensions « Hélène Lockert/Pinsonnat », nous informons le nouveau résident de la possibilité de bénéficier d'un accompagnement psychologique avec notre collègue psychologue clinicienne. Les autres pensions de famille ne disposent pas ou plus de ce temps d'accompagnement complémentaire.

Comme expliqué précédemment, l'accompagnement en pension de famille inclut des temps collectifs, organisés conjointement ou non entre les trois pensions, sous forme d'ateliers, d'activités ou de sorties.

Présence de bénévoles et leur participation :

à la Pension de famille « Hélène Lockert/Pinsonnat » : une artiste intervient pour co-animer avec l'éducatrice un atelier faïence.

à la Pension de famille « La Roselière » : pas de présence de bénévole au sein de la pension.

à la Pension de famille « Lemerchier » : pas de présence de bénévole au sein de la pension.

Partenariat :

(travail en réseau avec les partenaires sociaux, médico-sociaux, médicaux sur chaque secteur : tutelles, infirmière, médecins, HAD....)

Un travail partenarial étroit est mis en place afin de proposer un étayage le plus complet et adapté possible aux personnes que nous accueillons. Aussi, nous sommes en contact au quotidien avec le personnel médical : les médecins, les kinésithérapeutes et, plus particulièrement, les infirmières libérales avec lesquelles nous échangeons, dans le respect du secret médical, sur les conduites à tenir, les démarches à réaliser pour améliorer ou maintenir l'état de santé d'un résident. Elles peuvent également nous informer sur des situations préoccupantes qu'elles ont rencontrées en soirée ou lors des week-ends. Elles jouent un rôle de « veille » et nous orientent souvent quand il faut renouveler le traitement ou nous alertent sur l'état de santé d'un résident. La communication passe aussi par la transmission d'informations dont elles disposent en lien avec l'hôpital afin d'améliorer la prise en charge d'un résident (exemple : préparation de la sortie). Nous les sollicitons également quand de nouveaux soins sont demandés par les médecins. Nous sommes amenés également à travailler avec les centres hospitaliers lors d'hospitalisations, les centres de cure et les HAD.

Quotidiennement, nous échangeons avec les auxiliaires de vie et les aides ménagères qui interviennent au domicile. Nous sommes régulièrement amenées à intervenir auprès des organismes gestionnaires afin de réguler et réadapter les prises en charges.

Une collaboration étroite s'est instaurée avec les mandataires judiciaires qui exercent les mesures de protection de type tutelle ou curatelle (UDAF, ATS, mandataire libéraux). En effet, notre mobilisation commune est indispensable pour mener à bien les projets des personnes accueillies mais également pour effectuer la gestion des achats au quotidien.

Un partenariat avec le CCAS d'Amiens a été mis en place afin de proposer des ateliers informatiques.

Refuge et gestion des animaux :

Nous travaillons également avec des associations et refuges concernant la gestion des animaux de compagnie. Nous avons rencontré régulièrement des difficultés en lien avec la garde des animaux pendant l'absence de leurs propriétaires. En effet, même si une entraide de voisinage se met en place à chaque hospitalisation des pensionnaires de la Pension de Famille pour s'occuper des animaux ; celle-ci montre rapidement ses limites et s'avère insatisfaisante. Rapidement, des difficultés apparaissent, nous constatons de la négligence (oubli de les nourrir ou de les sortir) pouvant conduire à des situations de maltraitance et également une dégradation du logement.

Nous travaillons avec les SPA pour le placement d'animaux lorsque cela s'avère nécessaire mais également pour la castration et l'identification des animaux. De plus, elle nous a permis d'entrer en contact avec un particulier, formé à l'accueil d'animaux, qui adapte ses tarifs aux ressources des résidents

Un partenariat a également été mis en place avec un cabinet vétérinaire abbevillois qui accorde une réduction de 30% sur les soins pour les animaux des résidents de « La Roselière ».

La présence des animaux auprès des résidents est importante et précieuse mais les soins par manque de moyen financiers, de connaissances des besoins des animaux ou par négligence, ne sont pas toujours réalisés. Aussi, une demande préalable auprès de l'équipe éducative doit être formulée par le résident qui souhaite acquérir un animal. Nous évaluons alors en équipe la possibilité de mener à bien ce projet. L'évaluation peut mener à un refus si les garanties ne sont pas suffisantes. Nous sommes particulièrement vigilants concernant le suivi médical des animaux et leur traitement ; ainsi, nous accompagnons véritablement les résidents en les informant, les sensibilisant et en étant attentifs au respect des animaux.

THEMATIQUES

L'accompagnement du départ de la Pension de famille :

Certains ménages expriment le souhait de travailler un projet de réorientation car le fonctionnement de la pension ne correspond pas ou plus à leurs attentes.

Pour d'autres, ce travail émane de notre évaluation ; selon la capacité du ménage à accéder à un logement de droit commun avec ou sans étayage partenarial, ou l'inadaptation du dispositif de par la dégradation sociale et/ou médical requiert une orientation adaptée. Il nous semble important de préciser que notre accompagnement ne peut se faire sans un partenariat avec le milieu médico-social

La pension de famille peut être aussi un tremplin avant d'envisager l'accès à un logement de droit commun. Nous devons être à l'écoute des attentes et des besoins des personnes accueillies en les accompagnants dans leurs projets par la mise œuvre de dispositifs qui vont sécuriser et consolider l'accès au logement. L'accompagnement au quotidien a permis à ces personnes de reprendre confiance en elles, de s'ouvrir vers l'extérieur et de se repérer dans leur nouvel environnement.

Nous allons vous présenter la situation de Madame G. pour laquelle le dispositif pension de famille n'était plus adapté et qui nécessitait une réorientation vers un dispositif de Lit d'Accueil Médicalisé (LAM) géré par l'association Addiction France.

Madame G était locataire à la pension de famille « La Roselière » depuis février 2020.

Auparavant, elle était hébergée par l'APREMIS en logement temporaire à St Firmin les Crotoy après avoir été locataire durant 12 ans. A cette période, elle était suivie par une autre association, l'APAP, dans le cadre d'une mesure ASTHA (7 mois) en lien avec une situation d'expulsion.

Le SIAO a proposé à Madame d'intégrer une pension de famille compte tenu de sa volonté de rompre son isolement et de la fragilité de sa situation sociale et financière encore présente. A son arrivée à la Pension de famille « La Roselière », elle bénéficiait d'une MASP avec gestion. Au regard de la situation, une mesure de protection a pu être sollicitée et une mesure de curatelle renforcée a été prononcée.

Madame s'était vite intégrée au sein de la pension. Elle participait activement aux différents temps collectifs, entretenait de bons rapports avec les autres résidents.

Elle y a même rencontré celui qui allait devenir son compagnon. Toutefois, ce dernier est décédé en mai 2022. Cet événement a eu des répercussions sur son état de santé ainsi que sur ses conduites addictives, devenues de plus en plus fréquentes et conséquentes. Ces comportements ont représenté un frein dans sa prise en charge ainsi que dans ses interactions avec les autres résidents et ses participations au sein de la pension. La perte de son compagnon et les conduites addictives de plus en plus régulières ont entraîné un isolement et une dégradation de la tenue et de l'entretien de son logement.

Un incident est survenu en août 2022 (altercation entre madame et un résident). Une procédure judiciaire a été engagée suite au dépôt de plainte du résident (victime).

Une obligation de soin a été prononcée à l'encontre de Madame.

Elle a donc débuté des rendez-vous au CSAPA d'Abbeville. Madame a pu bénéficier d'un suivi régulier avec les différents professionnels (infirmière, diététicienne et médecin).

Dans la même période, il a été convenu de solliciter l'intervention de L'entraide Familiale pour convenir du passage bihebdomadaire d'un professionnel pour l'aide à l'entretien du logement.

En 2023, Madame G. a pu exprimer le souhait d'entreprendre une cure en lien avec ses conduites addictives. Des démarches ont été entreprises auprès de son médecin traitant, des professionnels du CSAPA ainsi que du centre de cure les Essarts. Une admission a été actée en mai et le séjour a duré plus de trois semaines.

Madame a fait le choix de ne pas consolider son séjour avec une post cure. Elle a souhaité regagner son logement rapidement pour y retrouver ses animaux.

Dès les premiers jours suivant son retour au sein de la pension, nous avons pu constater que Madame était à nouveau dans des conduites addictives. Dans un premier temps, nous avons eu cette information par l'intermédiaire de l'intervenante de L'entraide Familiale. La salariée constatait l'état d'ébriété de madame, la présence de bouteille d'alcool vide sous le lit...

Puis, peu à peu, madame a pu verbaliser ses consommations auprès de l'équipe du CSAPA lors de ses rendez-vous avec l'infirmière et le médecin. Certains rendez-vous n'ont pas été honorés par Madame.

Madame a continué de s'isoler davantage. Sa participation aux temps collectifs de la pension s'est faite de plus en plus rare. Les interventions de L'entraide Familiale ont été compliquées en raison des endormissements de madame dans la journée. De plus, elle ouvrait difficilement à l'infirmière pour l'administration de ses médicaments.

Nous avons convenu de mettre en place le portage des repas à domicile. Toutefois, Madame ouvrait difficilement la porte.

Nous avons accompagné Madame lors d'un rendez-vous avec son médecin traitant. Son état de santé de (douleurs aux ventres, troubles du sommeil, affaiblissement) ainsi que le résultat d'un bilan sanguin ont amené le médecin à l'orienter vers les urgences du centre hospitalier avec une demande de consultation chez un médecin spécialiste (Gastroentérologue).

Nous avons accompagné Madame dans sa prise charge au service des urgences du centre hospitalier. Elle est restée le temps de la réalisation de plusieurs examens puis est sortie en fin de journée. Son retour au domicile a été vécu comme un échec. Madame pensait qu'elle resterait hospitalisée pendant plusieurs jours pour se reposer, pouvoir reprendre des forces et ne plus être tentée par une reprise de consommation d'alcool avec certains résidents.

Les semaines qui ont suivi se sont avérées compliquées tant sur le plan physique que médical. Madame a été confrontée aux mêmes problématiques de manières récurrentes. Néanmoins, elle a accepté de reprendre plus régulièrement son suivi auprès du centre CSAPA.

Au mois de novembre, il lui a été proposé d'intégrer le nouveau dispositif "LAM : Lits d'Accueil Médicalisés. Les structures dénommées LAM ("Lits d'Accueil Médicalisés") accueillent des personnes majeures sans domicile fixe, atteintes de pathologies lourdes et chroniques, irréversibles, séquellaires ou handicapantes, de pronostic plus ou moins sombre, pouvant engendrer une perte d'autonomie et ne pouvant être prises en charge dans d'autres structures et quelle que soit leur situation administrative.

Bien que Madame ne soit pas dépourvue de logement, son dossier a pu être retenue lors de la commission. S'en est suivie une visite de l'établissement et une rencontre avec l'équipe médicale et sociale.

Dans un premier temps, Madame a décliné cette proposition compte tenu de l'impossibilité d'emmener ses animaux. Après plusieurs semaines, Madame a finalement accepté. En respectant son choix, en se montrant compréhensif et en lui accordant du temps, elle a finalement décidé de répondre favorablement à cette admission. De notre côté, nous avons sollicité un refuge pour la cession des deux animaux.

Madame s'est exprimée ainsi " il est temps que je prenne soin de moi, je ne peux plus continuer comme ça. Ici, il y a trop de tentations pour l'alcool et c'est difficile de refuser".

L'envie de se soigner a été de plus en plus forte et a dépassé ses autres préoccupations.

Madame G. est arrivée dans l'établissement au début du mois de décembre lors de la mise en service de ce nouveau dispositif.

Au préalable, nous l'avons accompagnée durant plusieurs séances au sein de son domicile pour la réalisation d'un grand tri ainsi que dans le désencombrement partiel du logement. Madame a pu sélectionner les affaires qu'elle souhaitait emporter avec elle. Ce fut une étape importante, nécessaire et rassurante.

Madame a pu être accueillie dans des conditions favorables. Nous avons tenté de préparer au mieux son "départ". Au préalable, un repas collectif hebdomadaire lui a été dédié. Elle a pu choisir le menu et ce fût un moment de partage avec les résidents.

Depuis son entrée dans l'établissement. Madame s'est très bien intégrée à son nouvel environnement. Elle participe activement à l'ensemble des ateliers proposés et ne serait plus dans des conduites addictives.

Nous avons pu réaliser une première synthèse avec la CESF de l'établissement. La prise en charge se passe très bien. Dans les premières semaines, elle nous a sollicité par téléphone à plusieurs reprises (deux à trois fois par semaine). Au bout de quatre mois, ces contacts se sont fortement espacés (une fois par mois).

Pension de famille et orientation EHPAD

Face à un public vieillissant au sein de nos pensions, il est parfois indispensable de travailler un accueil au sein d'une structure médicalisée de type EHPAD.

A la pension « Hélène Lockert/Pinsonnat », deux personnes ont intégré un EHPAD dans la Somme au cours de l'année 2023 et une personne a été accueillie au sein d'une autre pension de famille où le cadre de vie était plus sécurisant dans l'attente d'intégrer un EHPAD.

Pour l'une d'entre elle, ce projet d'institutionnalisation s'est mené à sa demande. En raison de problèmes de santé, il ne parvenait plus à se déplacer et se mouvoir au sein de son logement devenait difficile. L'isolement qui découlait de cet état cumulé à une pathologie psychiatrique affectait lourdement son bien être psychique.

Pour la seconde personne, il existait une notion de danger imminent nécessitant de travailler un accueil rapide en lien avec le médecin généraliste et le tuteur.

Public marginalisé et accueil en pension de famille

Nous souhaitons faire un focus sur les situations des personnes ayant connu pendant plusieurs années la rue et/ou l'hébergement d'urgence avant d'intégrer un logement au sein d'une pension de famille.

En effet, nous accueillons des personnes qui à leur arrivée, cumulent des problèmes de santé liés à l'absence de démarches de soins depuis plusieurs années et à des conduites addictives à une ou plusieurs substances associées à des souffrances psychiques voire psychiatriques (psychose, schizophrénie...). Les années d'errance, d'isolement et de passage en hébergement d'urgence entraînent des changements dans leurs repères, dans leurs liens. Elles sont parfois méfiantes envers les travailleurs sociaux et la relation de confiance est particulièrement difficile à établir.

A leur arrivée en pension de famille, nous constatons leur difficulté à rompre le lien avec leurs habitudes et repères en lien avec l'hébergement d'urgence. Nous observons que si pour certains le besoin de se détacher de façon progressive est présent, d'autres n'y parviennent pas ce qui met à mal leur intégration au sein de la pension. Nous n'hésitons pas à nous rapprocher de leur précédente équipe éducative pour échanger sur ces constats et voir comment il est possible d'intervenir afin que cette rupture ne soit pas trop difficile à vivre.

Une fois installées, ces personnes rencontrent souvent des difficultés à investir leur logement et à l'entretenir et aussi à prendre soin d'elle tant sur le plan de l'hygiène corporelle et que sur le plan de leur santé mentale et physique.

Notre accompagnement mené sur le début de leur hébergement nécessite de la patience et de l'adaptabilité afin d'amener progressivement à une relation de confiance.

Bien que ces personnes souffrent d'isolement (absence de liens sociaux et familiaux), il leur est parfois difficile d'investir le collectif. Le manque d'estime de soi associé aux problèmes de santé conduisent à des difficultés dans leurs relations inter personnelles rendant compliqués les échanges avec les autres résidents présents depuis longtemps.

Les repères en pension de famille sont différents, à l'inverse de ce qu'elles ont connus avant, et il leur est difficile de se projeter dans les activités collectives fixées pour le mois mais aussi dans leurs démarches en général. Aussi, pour certaines, la contrainte de vivre la journée à l'extérieure dans les structures d'urgences les a amenées à des habitudes de vie qu'il est difficile de changer et nous constatons qu'elles n'occupent pas leur nouveau logement la journée.

Après avoir installé un climat de confiance, nous tentons de travailler avec ces personnes l'accès aux soins et nous faisons appels à nos différents partenaires, psychologues, médecins, infirmières, centres d'addictologie.

Concernant leur logement, il est nécessaire de les accompagner dans l'appropriation des lieux et l'intégration des droits et devoirs du locataire.

Cela se décline par un accompagnement physique concernant le paiement de la redevance (avec la nécessité de les accompagner à la banque pour le retrait de l'argent, à la mise en place d'un virement et au service régie pour le règlement en direct le cas échéant). Il est nécessaire de leur rappeler leur obligation à honorer leur redevance dont le montant est plus élevé et ne comprend pas les repas contrairement à ce qu'il payait en hébergement d'urgence. Il y a donc une réadaptation budgétaire et cela leur demande de revoir complètement leur manière de dépenser et de prioriser. Une simple démarche de paiement de loyer ou toutes autres démarches administratives est un véritable obstacle de par la distance qui devient un frein en cas de difficultés de repères dans l'espace, le fait de rencontrer des personnes inconnues qui peut être source d'angoisse.

Concernant l'entretien du logement, cela nécessite au préalable de s'assurer que ces personnes possèdent les produits d'entretiens, balai, sac poubelle, serpillière et leur réapprendre ce qu'il faut nettoyer et à quel rythme. Cela nécessite d'instaurer des temps fixes selon un rythme déterminé ensemble pour faire avec elles.

Il faut aussi travailler l'hygiène corporelle et l'accès au soin. Prendre soin de soi est une démarche individuelle importante avant de pouvoir prendre soin de l'intérieur de son logement.

Concernant l'investissement du logement, ces personnes arrivent sans équipement et ne personnalisent pas leur logement ; ce qui est souvent révélateur de leurs années de vie sans logement stable.

Notre accompagnement consiste à les aider dans l'achat de meubles de rangement, d'objets de décoration, d'ustensiles de cuisine, etc.

Nous tentons de leur donner de nouveaux repères et de retrouver l'envie de faire. La pension de famille permet d'accéder au "savoir habiter", de s'approprier un chez soi malgré les souffrances psychiques et psycho sociales. Cette reconstruction nécessite du temps pour acquérir de nouvelles habitudes.

Nous allons illustrer cette thématique en vous présentant la situation de Monsieur L. précédemment hébergé au sein d'un foyer d'urgence avant d'intégrer la pension de famille.

Monsieur est âgé de 72 ans. Il est divorcé et a 2 enfants avec lesquels il n'a plus de contact. Il est retraité de l'automobile. Après son divorce, il a été locataire d'un appartement à Creil. Suite à des loyers impayés, le propriétaire a fait changer les serrures. Monsieur est alors revenu à Amiens et a été hébergé chez des amis quelques temps. Puis, sans solution, il a vécu dans la rue et dans des foyers.

Il a eu une place "réservée" le soir à la Passerelle de l'UDAUS 80, durant quelques années. Monsieur a des difficultés à gérer son budget et son administratif. Il se retrouve régulièrement sans argent car il va manger tous les midis dans une brasserie sans compter ses dépenses. Il a également une problématique de santé (conduite addictive) et est très isolé.

Il est accueilli ensuite au sein d'un logement géré par le service HU de l'association COALLIA à Amiens qu'il partage avec 7 autres personnes. L'équipe éducative l'accompagne dans la mise à jour de sa situation administrative car Monsieur L rencontre des difficultés dans l'investissement de celle-ci.

Monsieur a exprimé ne plus vouloir vivre en hébergement d'urgence avec les contraintes que cela entraîne. Désormais, il aspire à retrouver un logement stable à son nom et être accompagné dans ses démarches. Le projet de sortie de Monsieur se travaille vers une orientation, via le SIAO, en pension de famille.

Lors de son entretien de pré admission à la pension de famille, Monsieur est hésitant à accéder au logement proposé. Après autant d'années sans logement, il lui est difficile de se projeter. Il devait revenir vers nous quelques jours plus tard afin de nous donner une réponse mais son référent social n'avait plus de nouvelles de sa part. Monsieur a fini par faire son entrée dans le logement mais avec beaucoup de réticence.

Nous accueillons Monsieur L. le 20 juillet 2022 au sein de notre pension de famille où il est locataire d'un logement de type 1 à AMIENS. Monsieur se retrouve confronté à un quotidien différent de ce qu'il a connu pendant de nombreuses d'années. Nous constatons très vite des difficultés : l'absence d'entretien de son logement, la non-

réalisation des démarches administratives, le non-paiement de son loyer et de sa mutuelle, la difficulté à le rencontrer...

En effet, Monsieur n'investit pas le collectif, ne vient pas à la rencontre ni des résidents ni des hôtes. La monitrice éducatrice s'est alors adaptée en étant présente sur la structure lorsqu'il rentre en fin de journée afin de pouvoir le voir et prendre du temps pour échanger avec lui.

Monsieur a eu besoin d'un temps d'adaptation pour respecter certaines obligations et devoirs mais également pour prioriser ses dépenses. Monsieur n'assurait pas le paiement de son loyer et nous avons été contraints de le convoquer en vue d'une fin de prise en charge actée au 19/01/2023. Les démarches administratives et financières ne sont pas réalisées et restent difficiles pour Monsieur. Il a depuis longtemps perdu l'habitude de prendre soin de lui, de demander de l'aide et de l'accepter. Monsieur a passé des années, seul dans la rue à devoir se débrouiller pour survivre, sa priorité n'était pas sa santé. Nous bousculons ses habitudes en lui demandant de se présenter à l'heure pour certains rendez-vous, de prendre soin de son logement, de payer une redevance, ce qui n'est pas facile pour lui.

Nous évaluons la nécessité de la mise en place d'une mesure de protection, nous lui soumettons mais il la refuse. Après plusieurs échanges avec Monsieur, nous décidons de suspendre la fin de prise en charge à la condition de la mise en place et le respect d'engagements de paiement. Les mois ayant laissé place à l'instauration progressive d'un climat plus confiant pour Monsieur, il comprend la nécessité de se maintenir dans son logement et accepte de contractualiser ses engagements. Ainsi, Il signe un plan d'apurement avec notre association et s'engage à régler son loyer chaque mois sans augmenter sa dette. Nous l'aidons à constituer une demande d'APL lui permettant d'ouvrir des droits afin de réduire son taux d'effort au logement. A ce jour, Monsieur honore son plan d'apurement et suit nos conseils ; à savoir, demander à sa banque d'effectuer un virement tous les mois.

Sur le plan administratif, Monsieur n'était pas connu des impôts et nous avons mis à jour ses déclarations de revenus, réalisé une demande de carte nationale d'identité et de carte vitale. Une demande de Complémentaire Santé Solidaire a été réalisée récemment.

Un travail autour de la santé est également amorcé. Le premier objectif est de rencontrer un médecin traitant qui pourra ensuite le diriger vers des spécialistes.

Sur le plan de la quotidienneté, nous allons demander à la CARSAT une aide à domicile pour le soutenir dans les tâches ménagères. Dans cette attente, la monitrice éducatrice l'aide à les réaliser. Nous avons pu équiper logement par la récupération de meuble.

La situation de Monsieur L. évolue doucement et positivement. Son discours évolue également. Il n'exprime plus aucune envie de retour à la rue. Il écoute désormais nos conseils. Cependant, la situation de Monsieur reste très préoccupante à bien des égards. Nous travaillons à la mise en place d'une mesure de protection qui nous apparaît indispensable. Sur le plan du collectif, il viendra progressivement boire un café au sein de la pension puis participer au repas collectif, et même à certaines sorties.

Bien que cette situation illustre la possibilité d'une évolution positive, il est important de préciser qu'elle requiert un investissement particulièrement important au binôme d'hôtes aussi bien en temps qu'en adaptabilité et qu'elle représente également un risque financier pour l'association. Aussi, l'accueil de ces personnes aux situations complexes reste limité afin de préserver l'équilibre de la structure.